



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question orale n° 1152

## Texte de la question

M. Jacques Desallangre attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les projets Ulysse de la SNCF visant à sous-traiter l'ensemble de ses services informatiques à IBM. Cette décision, intervenue dans l'urgence sans consulter les représentants des salariés, contre l'avis des administrateurs salariés, va bouleverser le fonctionnement de la SNCF et la vie des informaticiens cheminots. Par ailleurs, les salariés des SSII embauchés par les entreprises partenaires sur les bassins d'emploi de Lille, Lyon, Nantes et Paris seront probablement licenciés. Dans le même temps la société IBM envisage de délocaliser les prestations vers ses centres « *offshore* » en Asie. La SNCF contribue donc indirectement par ces décisions à l'aggravation du chômage en France et à la multiplication des délocalisations. Il lui demande donc d'intervenir auprès de la SNCF, EPIC dont il assure la tutelle, afin que l'établissement ne contribue pas, par ses décisions, à l'amplification des délocalisations et la montée du chômage en France.

## Texte de la réponse

### SOUS-TRAITANCE DES SERVICES INFORMATIQUES DE LA SNCF

M. le président. La parole est à M. Jacques Desallangre, pour exposer sa question, n° 1152, relative à la sous-traitance des services informatiques de la SNCF.

M. Jacques Desallangre. Je souhaite attirer l'attention du secrétaire d'État chargé des transports sur les projets de la SNCF visant à sous-traiter l'ensemble de ses services informatiques à IBM.

Cette décision, intervenue dans l'urgence, sans consultation des représentants des salariés et contre l'avis des administrateurs salariés, va bouleverser le fonctionnement de la SNCF et la vie des informaticiens cheminots. Par ailleurs, les salariés des sociétés de services embauchés par les entreprises partenaires sur les bassins d'emploi de Lille, Lyon, Nantes et Paris seront probablement licenciés. Dans le même temps, IBM envisage de délocaliser les prestations vers ses centres *offshore* situés en Asie. La SNCF, si elle persistait dans ce projet, contribuerait donc indirectement par ses décisions à l'aggravation du chômage en France et à la multiplication des délocalisations.

Je demande donc au secrétaire d'État chargé des transports d'intervenir auprès de la SNCF, établissement public dont l'État assure la tutelle, afin qu'elle ne contribue pas, par ses décisions, à l'amplification des délocalisations et à la montée du chômage en France.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie.

Mme Chantal Jouanno, *secrétaire d'État chargée de l'écologie*. Permettez-moi, tout d'abord, d'excuser l'absence de M. Dominique Bussereau.

Le projet Ulysse consiste en la création d'une filiale commune à la SNCF et à IBM, destinée à optimiser l'organisation de 75 % des prestations informatiques d'ores et déjà sous-traitées par l'établissement public. Dans le cadre de ce projet, aucun actif, aucune activité, aucun personnel ne sera transféré vers la nouvelle entité, dont le champ d'action, de surcroît, est très clairement limité au périmètre des tâches aujourd'hui sous-traitées. En conséquence, les 2 000 cheminots du pôle informatique ne seront en aucune manière affectés

statutairement par la nouvelle organisation, et les changements seront sans impact sur leur activité comme sur leur localisation.

Cette évolution ne fera pas perdre à la SNCF le contrôle de ses systèmes d'information, dans la mesure où elle n'externalise aucune compétence ni aucune ressource. Elle reste à l'initiative de la stratégie, que ce soit en termes de politique d'achats, de ressources humaines ou de choix technologiques. Elle conserve la possibilité de mettre fin au partenariat à tout moment, en rachetant les parts d'IBM dès lors que les résultats escomptés ne seraient pas atteints.

L'expertise d'IBM doit permettre d'optimiser le pilotage d'une sous-traitance informatique complexe, éclatée à l'heure actuelle entre de nombreux fournisseurs, avec le double objectif d'obtenir des gains de productivité substantiels et d'améliorer la qualité de fonctionnement de ses systèmes d'information et, partant, le service rendu aux usagers. En outre, les risques économiques seront essentiellement supportés par IBM.

La fiabilité requise par les opérations de la SNCF limite très fortement les possibilités de recours à la sous-traitance. Il appartient toutefois à la SNCF, dans le cadre de son autonomie de gestion, de choisir l'organisation la plus adaptée, lui permettant de rendre le meilleur service possible à ses usagers. Dominique Bussereau a demandé à l'entreprise d'être attentif, dans le choix de ses partenariats, à la question de l'emploi sur le territoire. Les pouvoirs publics demeurent, quant à eux, très attentifs aux conséquences sociales des choix de l'entreprise, notamment dans le cadre de ce partenariat stratégique avec IBM.

M. le président. La parole est à M. Jacques Desallangre.

M. Jacques Desallangre. Je me félicite que le ministre attire l'attention de la SNCF sur le volet social de cette opération, mais les 2 000 cheminots affectés à cette tâche, même s'ils demeurent au sein de l'entreprise, ne seront plus attachés à cette fonction. À l'issue de leur carrière, cela fera 2 000 emplois en moins à la SNCF, qui a déjà des plans de réduction d'effectifs très importants.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Desallangre](#)

**Circonscription :** Aisne (4<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1152

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 juin 2010, page 6436

**Réponse publiée le :** 25 juin 2010, page 4732

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 juin 2010